

CHARTRE DE LA COALITION DEMOCRATIQUE POUR LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITE (CODECC)

Le peuple de Guinée, désireux de changer qualitativement et quantitativement ses conditions de vie, en bénéficiant d'une répartition équitable et efficiente des richesses du pays, a exprimé de façon manifeste son intention de souscrire à un nouveau contrat social mieux adapté aux réalités du pays.

Le gouvernement à l'écoute de son peuple et soucieux de l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations s'est saisi de cette requête et à l'unanimité a demandé à Monsieur le Président de la République, qu'il lui plaise de répondre favorablement à la requête du peuple.

Monsieur le Président de la République, pour se convaincre de cette nécessité, a instruit le Premier Ministre de procéder à une consultation des institutions de la République, des partis politiques de l'opposition et de la majorité présidentielle ainsi que des organisations de la société civile.

À l'issue de cette consultation, une large majorité s'est prononcée en faveur de cette idée du changement de la constitution qui répondait plus aux aspirations du peuple et aux réalités du pays.

Le Président de la République au vu des résultats de la consultation a instruit le Ministre de la Justice de proposer au gouvernement un projet de constitution qui fut discuté, amendé et adopté par le gouvernement.

Pour porter cette initiative historique, une dynamique s'est constituée autour du RPG ARC EN CIEL et de ses alliés faisant appel à toutes les entités ou forces vives de la nation, déterminées à accompagner ce projet d'un nouveau pacte social.

Ainsi est née la Coalition Démocratique pour la Nouvelle Constitution (CODENOC) avec pour principal agenda, la promotion et la vulgarisation d'une nouvelle constitution qui bénéficierait de la souscription du peuple souverain de Guinée dans sa majorité à travers la tenue d'un référendum.

La volonté du peuple de Guinée de doter le pays d'une nouvelle constitution s'est manifestée dans les urnes le 22 Mars 2020 dernier, face à une opposition qui s'est muée en FNDC, refusant systématiquement un quelconque débat encore moins un référendum sur le sujet avec des actions

de violences faisant appel à la désobéissance civile voire un coup d'État militaire.

Le projet de constitution proposé au peuple a été accepté par une majorité écrasante lors du double scrutin du 22 mars 2020.

Le 06 avril 2020, ladite constitution a été promulguée puis publiée au Journal Officiel de la République le 14 avril 2020. La 4eme République est née et la CODENOC a honorablement accompli la mission qui était la sienne.

Il s'agit à présent de faire face à notre avenir commun et agir pour matérialiser nos ambitions partagées en phase avec la vision du Président de la République, Pr. Alpha Condé. Cette ambition demeure le changement qui permettra toujours l'amélioration des conditions de vie des populations dans une dynamique de continuité politique.

Nous, partis, mouvements, acteurs politiques et organisations de la Société civile, décidons ensemble de fédérer nos efforts au sein d'une nouvelle structure dénommée **Coalition Démocratique pour le Changement dans la Continuité (CODECC)**.

Cette structure servira d'un cadre de concertations et d'actions qui nous permettra de promouvoir l'unité nationale, la paix et la culture démocratique dans la conquête du pouvoir.

Demeurant ouverte à l'adhésion de toute entité politique ou de la société civile partageant ses idéaux, la CODECC vise à assurer dans la continuité politique, la poursuite de la dynamique du changement engagée par la gouvernance de son Excellence, M. le Président de la République, Pr Alpha CONDE, afin de garantir le bien-être de la population et l'édification d'un Etat de droit.

Fait à Conakry, le 30 Mai 2020